

Modalités du paiement en ligne des droits d'inscription par carte bancaire

Le paiement en ligne par CB est le moyen le plus rapide et le plus sécurisé pour régler les droits d'inscription

Toutefois, choisissez ce mode de paiement uniquement si :

- vous êtes certain de ne pas abandonner votre projet de formation à Lille1
- votre inscription n'est pas soumise à des conditions qui ne sont pas remplies au moment de la saisie du dossier (*attente d'une décision d'admission dans une formation de type master 2 ou autre filière sélective, attente du visa d'études...*).

Le remboursement sera possible si l'étudiant ne poursuit pas son inscription mais il ne sera, ni automatique ni immédiat. Il peut aussi être compliqué lorsque les comptes sont ouverts à l'étranger et que la personne n'est pas présente sur le territoire français.

Attention ! En cas de paiement par CB en 3 fois sans frais, le remboursement ne pourra intervenir que si les 3 mensualités ont été versées. Aucun remboursement partiel ne pourra intervenir en cas d'interruption du prélèvement.

Ce règlement peut être fait en une fois lors de la saisie du dossier avec un débit immédiat

Il peut également être réalisé en 3 fois sans frais

Cette facilité ne peut toutefois être accordée qu'aux étudiants réalisant leur préinscription sur le site **avant le 3 octobre 2016**.

Le **premier paiement** s'effectue **immédiatement** à la fin de la saisie du dossier et **les deux autres paiements** s'effectuent par **prélèvement automatique** sur le compte associé à la CB **sur les 2 mois suivants** avec échéance au 10 de chaque mois.

Vérifiez bien que la carte utilisée ait une durée de validité suffisante permettant les prélèvements ultérieurs.

Vérifiez bien également que le compte soit suffisamment crédité sur les mois suivants afin de permettre les 2 prélèvements ultérieurs.

Quelle que soit votre situation, n'interrompez jamais les prélèvements : il n'y a pas de remboursement partiel des droits d'inscription déjà versés.

NB : Tout rejet de prélèvement sur le compte entraîne des relances de la part de l'agence comptable de l'université, à ne pas négliger. En outre, cela entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription jusqu'à apurement de la dette, ce qui est très rapidement pénalisant, notamment sur le plan pédagogique.